

## **PUBLICITÉ**

relative à une demande d'autorisation d'exploiter  
au titre du

### **CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES**

conformément aux articles R331-4 et D331-4-1 du code rural et de la pêche maritime

#### **Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter n° 2480024**

Date d'enregistrement de la demande : 26/01/2024

Demandeur : SCEA FERME D'AUCHIN/Mr DUPREZ Louis

Date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter en concurrence avec ce dossier est fixée au : 01/04/2024

Toute demande déposée après cette date ne pourra être mis en concurrence avec la présente demande.

<b>COMMUNES</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie en ha</b>	<b>Nom prénom des propriétaires</b>
MOREUIL	ZA 1, ZA 2, AS 14, AS 15, AS 16, AS 17, AS 19, AB 13, ZE 31, ZE 4	16.272	DUPREZ CASTEL Françoise et Jean-Marie
MOREUIL	O 34, O 36, O 37, N 163, N 164, N 165, N 17, N 22, N 47, N 49, N 69, N 70	12.75	DUPREZ CASTEL Françoise et Jean-Marie
MOREUIL	N 24, N 27, N 28, N 33, N 34, N 35, N 37, N 38, N 39, N 40, N 122, N 123, N 126, N 144, N 147	11.28	DUPREZ CASTEL Françoise et Jean-Marie
MORISEL	ZA 10, ZA 12, ZA 13, ZA 14, ZA 15, ZA 16, ZA 18, ZA 21	23.5217	DUPREZ CASTEL Françoise et Jean-Marie
MORISEL	ZA 1, ZA 2, ZA 3, ZA 4, ZA 5, ZA 6p, ZA 7, ZA 8, ZA 9	28.4537	DUPREZ CASTEL Françoise et Jean-Marie
THENNES	ZA 26, ZA 27, ZA 87, ZB 28	1.8228	DUPREZ CASTEL Françoise et Jean-Marie

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM du département de la Somme.  
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Somme ou celui  
de la Préfecture de région.

THENNES	ZE 60	1.65	ADAM Renaud
---------	-------	------	-------------

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM du département de la Somme.  
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Somme ou celui de la Préfecture de région.